

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2020 à 20 heures sur convocation du Maire le 02/12/2020.

Etaient présents :

Mmes et MM. LINGLIN, MOINE Catherine (1^{ère} adjointe), MICHAUD, LABBADI (arrivée à 20h40), SIMON (arrivé à 20h30), CLOART, TECHER, CHAPPUIS, RICO (arrivée à 20h15), SCHIRRU, CARCHIA, BASILIO (arrivée à 20h45), PICHARD, MOINE Elise, VELLER CLEMENT, MOINE Marie-Jeanne

Etaient excusés :

ROCHE François (procuration à Bruna CARCHIA)
MIRANDA Angelo (procuration à Fausto SCHIRRU)

Assistaient à la séance :

Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Jeanne MOINE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 17 novembre 2020

2°) Délibérations :

- 2.1°) Chemin de la Ramaz : plan de financement pour l'enfouissement des réseaux
- 2.2°) Vidéo-protection : remise à jour du plan de financement
- 2.3°) Occupation des salles communales par les associations : facturation du chauffage
- 2.4°) Logidia : demande de garantie d'emprunts pour logements sociaux
- 2.5°) Création de poste
- 2.6°) Création du chemin du Renard
- 2.7°) Remboursement de frais
- 2.8°) CAPG : modification des statuts

3°) Débat d'orientations budgétaires (DOB)

4°) Points divers

I – Approbation du PV du 17 novembre 2020

Le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre des délibérations afin de permettre à M. Labbadi, adjoint aux travaux et aux finances, qui a un peu de retard, d'être là au moment du vote des délibérations n°1 et 2 puis du DOB. Le conseil accepte.

1°) Occupation des salles communales par les associations : facturation du chauffage

Chaque année la commune facture une partie des dépenses relatives au chauffage des salles communales utilisées par les associations. Etant donné la crise sanitaire de l'année 2020, Monsieur le Maire voulait proposer au conseil de réduire d'un tiers le montant de ces factures soit :

- Echo du Crêt de la Neige : 97 euros au lieu de 145 euros
- Pétanque : 97 euros au lieu de 145 euros
- Sergym : 534 euros au lieu de 800 euros
- Tennis : 97 euros au lieu de 145 euros
- Bridge : 1 000 euros au lieu de 1 500 euros

Mais après échange avec les élus et en particulier Mme Chappuis, conseillère déléguée en charge des associations, Monsieur le Maire propose finalement, à titre exceptionnel, une annulation complète de la facturation pour l'année 2020.

Après échange, le conseil municipal, avec 5 abstentions (Catherine Moine, Bruna Carchia, Alexandra Techer, Isabelle Pichard et François Roche) et 11 votes pour (Philippe Labbadi, Jennifer Basilio et Mickaël Simon absents), le conseil municipal :

-ANNULE la facturation de chauffage des associations concernées au titre de l'année 2020.

L'équité parfaite est particulièrement difficile à mettre en œuvre si l'on prend en compte l'ensemble des associations sergiennes que la commune pourrait aider d'une façon ou d'une autre, ce qui explique les abstentions.

Arrivée de Monsieur Simon.

2°) Logidia : demande de garantie d'emprunts pour logements sociaux

Afin de favoriser la construction de logements sociaux, l'Etat a créé un dispositif de prêt (via la caisse des dépôts et consignations en général) favorable aux bailleurs sociaux.

Afin que les bailleurs puissent en bénéficier, ils ont besoin de garantir leur emprunt par la collectivité qui accueille ces logements sociaux.

Suite à la construction des logements « La Réserve » (devant le « chalet Girod » le long de l'avenue du Jura), le bailleur social Logidia construit 4 logements et sollicite la garantie de ses emprunts (Présentation des sept emprunts) auprès de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la garantie d'emprunt par la commune sollicitée par le bailleur social Logidia concernant les logements de la résidence « La Réserve ».

3°) Création de poste

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur Labbadi.

4°) Création du chemin du Renard

Dans le cadre de l'aménagement des terrains situés au-dessus du chemin de la Combette, Monsieur le Maire propose au conseil de créer le chemin du Renard qui donnera accès aux constructions au-delà du chemin de la Verpillère (présentation du plan).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la création du chemin du renard telle que présentée sur le plan.

Arrivée de Mme Basilio

5°) Remboursement de frais

Madame Catherine Moine propose au conseil municipal de rembourser Monsieur le Maire les dépenses qu'il a réalisées concernant plusieurs pots de peinture pour le centre sportif.

En effet, durant le confinement il était impossible pour la collectivité de commander en ligne. Donc Monsieur le Maire a utilisé sa propre carte bancaire pour un montant de 467.00 € à Leroy Merlin en avril dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le remboursement de Monsieur le Maire de la somme de 467.00 €

6°) Chemin de la Ramaz : plan de financement pour l'enfouissement des réseaux

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux du chemin de la Ramaz, Monsieur le Maire propose au conseil de valider le plan de financement proposé par le SIEA suite à des mises à jour (un plan de financement avait déjà été validé en 2018). Présentation du plan de financement.

Reste à payer pour la commune : 135 000 € + 4 395.78 € (éclairage public)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement proposé par le SIEA pour l'enfouissement du chemin de la Ramaz.

7°) Vidéo-protection : remise à jour du plan de financement

La commune ayant réceptionné le devis complémentaire relatif à l'installation de la fibre nécessaire au fonctionnement de caméras, il est nécessaire de remettre à jour le plan de financement précédemment validé pour les demandes de subventions car celui-ci est moins élevé que prévu.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : Vidéoprotection				
DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux et installation	140 000.00	Etat (FSIL)	70 000.00	50
		Département	42 000.00	30
		Commune	28 000.00	20
TOTAL	140 000.00	TOTAL	140 000.00	100

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement remis à jour et tel que présenté ci-avant.

8°) CAPG : *modification des statuts*

Aux termes de sa délibération n° 2020.00193 du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ».

La rédaction actuelle a pour effet que la communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour décider de la création et pour exploiter un réseau public de chaleur et de froid, à l'exclusion de ses communes membres.

Pour que les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex puissent retrouver une capacité juridique d'intervention en la matière, la rédaction de la compétence communautaire a été modifiée, afin d'introduire une notion d'intérêt communautaire, qui permettra d'établir une ligne de partage stable et objective entre les réseaux publics de chaleur ou de froid relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et ceux relevant de la compétence des communes.

Le conseil communautaire a ainsi décidé de compléter comme suit la rédaction de la compétence facultative de l'article III, 1 « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » :

- création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid pour les opérations d'intérêt communautaire.

Aux termes de l'article L.5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales « *le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer sur la transformation proposée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

A ce titre, il sera proposé au conseil de se prononcer sur la modification de statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

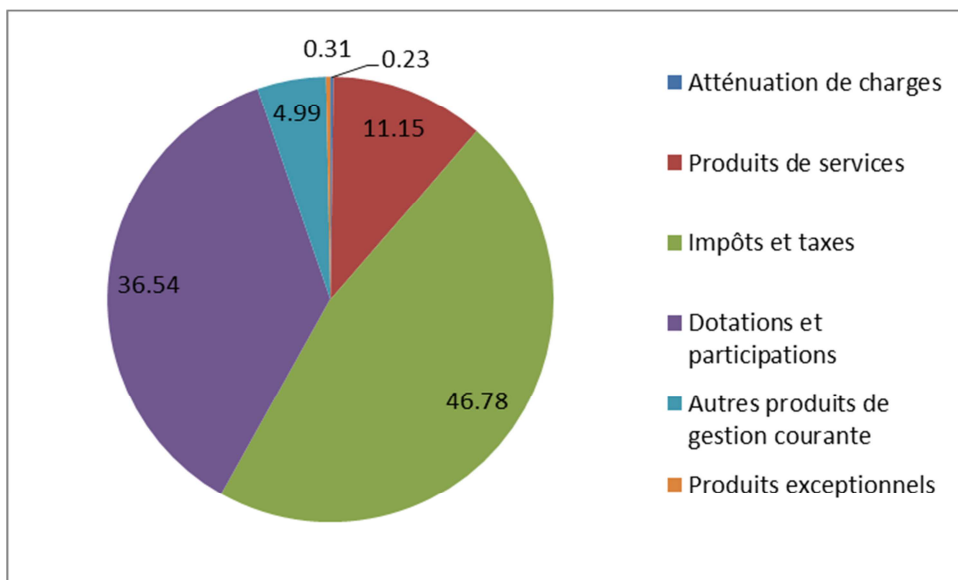
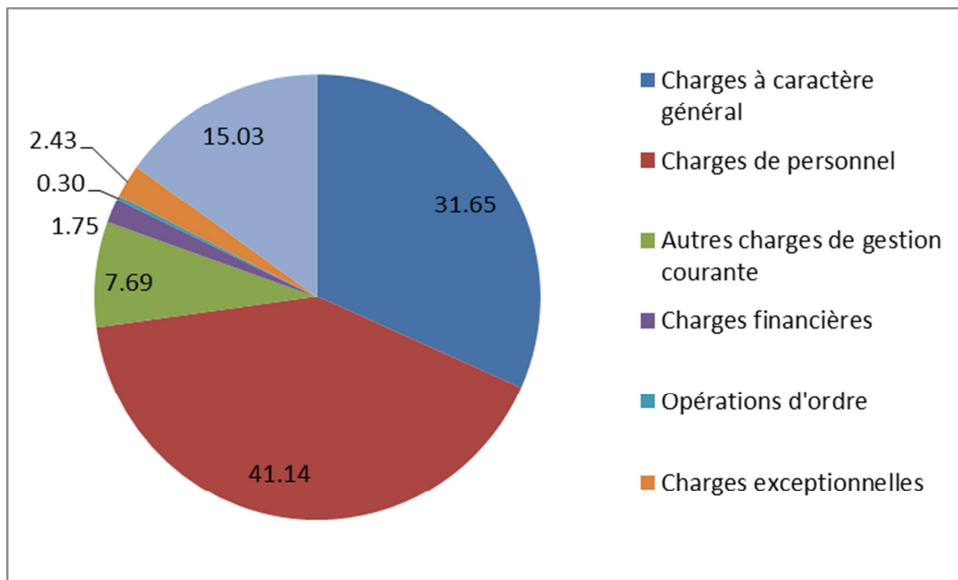
-VALIDE les modifications de la communauté d'agglomération du Pays de Gex telle que présenté ci-avant.

III – Débat d'Orientations Budgétaires

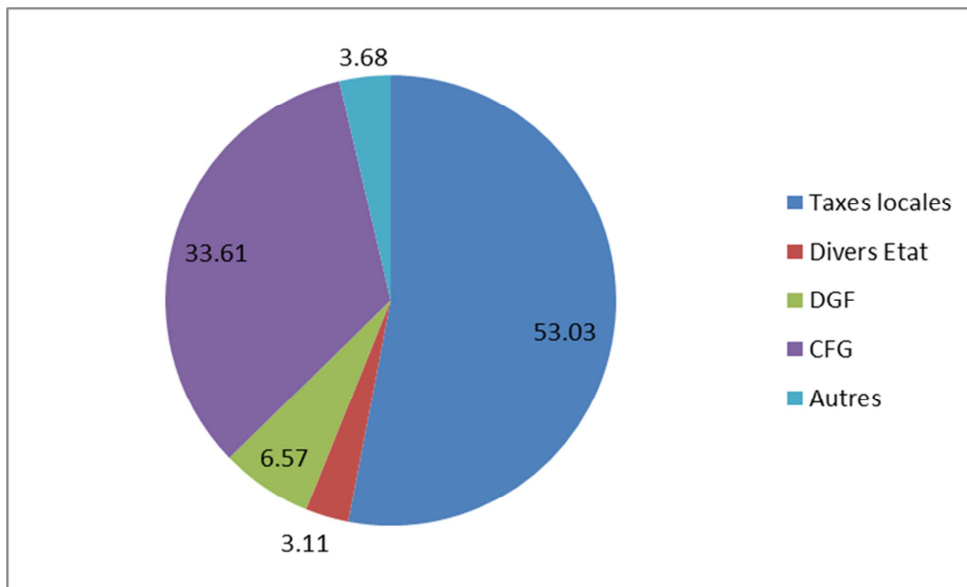
Présentation par M. Labbadi, adjoint aux finances :

Les grands principes budgétaires :

- L'annualité : 1 budget par an
 - L'antériorité : acte de prévision et d'autorisation
 - L'unité : document unique
 - L'universalité : les recettes couvre les dépenses
 - La sincérité
 - La spécialité : chaque dépense et recettes correspondent à un article comptable
 - La séparation : entre l'ordonnateur (le Maire) et le comptable qui contrôle et exécute la dépense (trésorerie/Etat)
 - L'équilibre : entre le fonctionnement et l'investissement
-
- Les 3 chiffres essentiels à retenir concernant les recettes d'investissement :
 - L'excédent de l'année N-1 pour l'année N en fonctionnement
 - L'excédent de l'année N-1 pour l'année N en investissement
 - L'anticipation d'excédent envisagé pour l'année N
-
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement de Sergy en 2019 (en %) :



- Les recettes fiscales de Sergy en 2019 (en %) :



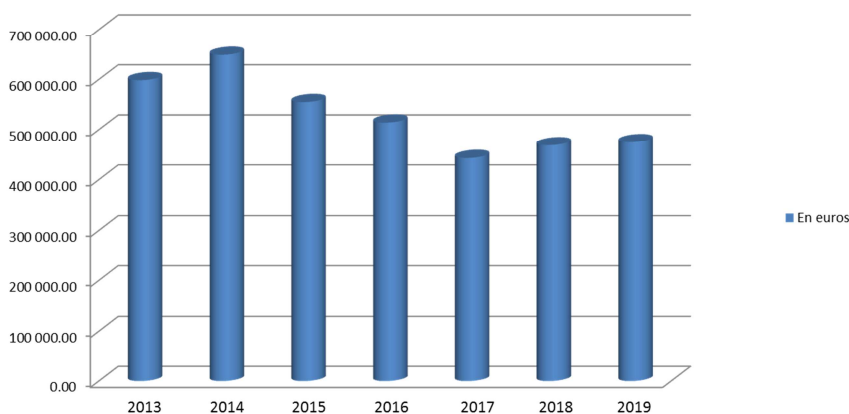
- Les taux des taxes locales

	SERGY T%	en €
TH	12,88	632 022.00
TF	11,06	314 546.00
TFNB	57,47	14 253.00
TOTAL		960 821.00

Moyenne de l'Ain	
TH	11,80
TF	12,60
TFNB	43,40

- La capacité d'autofinancement :
 - Recettes de Fonctionnement – Dépenses de Fonctionnement = l'épargne de gestion (E de G)
 - Epargne de Gestion – intérêts de la dette = CAF (capacité d'autofinancement brute)
 - CAF brute – Remboursement du capital = CAF nette soit l'autofinancement des investissements de la commune
- Une baisse significative de la capacité à investir :

Evolution de l'épargne brute



- Une dette par habitant assez élevée mais qui baissera si plus aucun emprunt n'est contracté entre autres

Sergy	en € par hab
2020	1 796.00
2021	1 694.00
2022	1 592.00
2023	1 453.00
2024	1 335.00
2025	1 197.00
2026	1 108.00

Moyenne par habitant au niveau national pour les communes de 2 000 habitants : environ 900 €

Monsieur Labbadi souligne que le budget d'investissement de Sergy pour l'année 2021 sera limité étant donné les engagements déjà pris en termes de dépenses relatives à la construction du restaurant scolaire.

Il y aura donc des choix à faire pour les autres projets ainsi qu'un étalement des dépenses pour les années à venir.

Mme Moine rappelle le déroulement du débat d'orientations budgétaires 2021 :

5 ateliers composés de 3 à 4 élus qui échangent sur leurs projets (à court et moyen terme) concernant les thèmes suivants :

- Communication-Affaires sociales
- Centre sportif-Urbanisme
- Sports, culture et associations
- Travaux et développement durable
- Vie scolaire et enfance

Une fois les projets de ces 5 ateliers rédigés et affichés, chaque élu précisera ce qu'il considère comme prioritaire. Une analyse de ces données sera alors réalisée par la commission finances qui présentera ses conclusions en janvier 2021 pour un vote du budget en février.

Déroulement des 5 ateliers. Présentation lors du conseil municipal du 26 janvier.

IV – Points divers

Mme Catherine Moine, informe que la distribution des colis à l'attention des aînés va commencer dans quelques jours.

Mme Pichard, responsable du CCAS, donne quelques précisions pour cette action organisée par le CCAS avec le support des conseillers qui souhaitent participer.

Elle remercie les sergiens particulièrement investis dans les cadeaux surprises pour l'association « Accueil gessien » qui prend soin des plus démunis. C'est la première fois que la commune réalise cette démarche et un bilan sera fait d'ici quelques semaines afin de s'assurer que tout s'est déroulé correctement. En effet, la commune a été informée de quelques maladresses concernant les cadeaux proposés dans les boîtes par l'association « Les Restos du cœur » qui a fait la même démarche.

Elle souligne que le jury s'est réuni le mercredi 9 décembre pour décerner les prix des dessins de Noël. La remise des prix s'est déroulée dans les classes des enfants le 18 décembre. Les gagnants sont :

- Catégorie 3-5 ans :
 - o 1^{er} : Lucas Rodrigues, 5 ans
 - o 2^{ème} : Lisa Lescourt, 3 ans
 - o 3^{ème} : Benjamin Geiser, 5 ans
- Catégorie 6-8 ans :
 - o 1^{er} : Faustine Vieillard, 8 ans
 - o 2^{ème} : Louise Valcke, 7 ans
 - o 3^{ème} : Victoire Techer, 7 ans
- Catégorie 9-11 ans :
 - o 1^{er} : Marie Stroudinsku, 11 ans
 - o 2^{ème} : Egshiglen Mondogo, 10 ans
 - o 3^{ème} : Leonardo Luci, 11 ans
- Dessin le plus original, tous âges confondus :
 - o Louise Techer, 11 ans

Et merci aux 73 participants !

Elle rappelle l'organisation de l'évènement avec les pompiers et le père Noël le 24 décembre si le temps le permet.

Mme Perez remercie l'ensemble des élus municipaux pour leur sens de l'écoute et leur esprit d'équipe, qui a permis de faire face à cette année particulièrement difficile dans les meilleures conditions.

Elle remercie également l'équipe municipale, au nom de tous les salariés de la commune, pour le présent offert à chaque agent pour Noël.

Suite à la demande de Monsieur Clément, conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser une personne à occuper durant un mois une partie du hangar situé sur la zone de la gare afin de rénover un camion afin d'y vivre et de voyager. Le conseil accepte.

Madame Moine informe des dates des prochains conseils municipaux :

- le mardi 26 janvier
- le mardi 23 février
- le mardi 23 mars
- le mardi 20 avril
- le mardi 18 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Prochaine réunion : le mardi 26 janvier (sous réserve)
--